



EVOLUTIONS STATUTAIRES : TECHNICIENS ET ASSISTANT-INGENIEURS

Depuis plusieurs mois, la mise en place d'un nouvel espace statutaire pour les B et les AI tardait à venir.

L'INRA met actuellement en place l'intégration des agents dans la nouvelle grille de la catégorie B et la mise en paie devrait être effective très prochainement, dès la sortie du décret d'application pour la recherche.

La CFDT-INRA met à votre disposition les tableaux récapitulatifs présentant les anciennes et nouvelles grilles ainsi que les conditions d'intégration dans ce Nouvel Espace statutaire (NES). www.cfdtinra.net

Le décret support du NES de la catégorie B a fait l'objet d'un examen au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTPMESR) du 25 octobre 2011. Dans une déclaration préliminaire, la CFDT a relevé les points positifs et négatifs de sa mise en œuvre par l'Etat : elle a salué le déplafonnement par des nouveaux indices, mais elle a critiqué l'allongement des grilles à la base des grades qui va faire démarrer les nouveaux recrutés à des indices inférieurs aux indices actuels ; elle a aussi interpellé l'Etat sur l'allongement des durées de certains indices qui se fait au détriment de la promotion des agents. De plus, elle a choisi de présenter un amendement pour contrer l'introduction d'un plafond de 3 mois à la réduction d'ancienneté dans l'échelon (au lieu de 6 aujourd'hui).

Cet amendement a provoqué un débat au cours duquel les représentants de l'INRA, de l'INSERM et du CNRS sont intervenus pour exprimer leur accord avec l'esprit de notre amendement.

L'administration ministérielle a proposé une nouvelle rédaction intégrant l'esprit de l'amendement CFDT. Celui-ci a été accepté par 22 voix POUR (administration, CFDT, UNSA), les 3 autres organisations (CGT, FO, FSU) n'ont pas pris part au vote.

La nouvelle formulation permettra à nouveau la réduction d'ancienneté de 6 mois, et le texte autorise même une réduction pouvant atteindre un an pour un échelon d'une durée de 4 ans. La CFDT-INRA ne manquera pas de s'appuyer sur ce texte pour garantir aux agents de l'INRA les mêmes conditions de réduction d'ancienneté que par le passé.

Au cours de cette séance, le CTP ministériel devait également se prononcer sur le projet de décret concernant l'échelonnement indiciaire du corps des assistants-ingénieurs.

La CFDT considère que le déplafonnement par l'introduction des deux nouveaux échelons constitue une première avancée. Elle a rappelé son positionnement très clair pour l'intégration des AI dans le corps des IE et ses multiples interpellations du ministère en ce sens depuis un an. En séance, le ministère a précisé que cette piste était toujours à l'étude ...

La CFDT-INRA ne manquera pas de vous tenir informés des suites que le ministère donnera à ses interrogations.